Etablissement Public
du Bassin de la Vienne

Rapport d'activité

Rapport d'activité

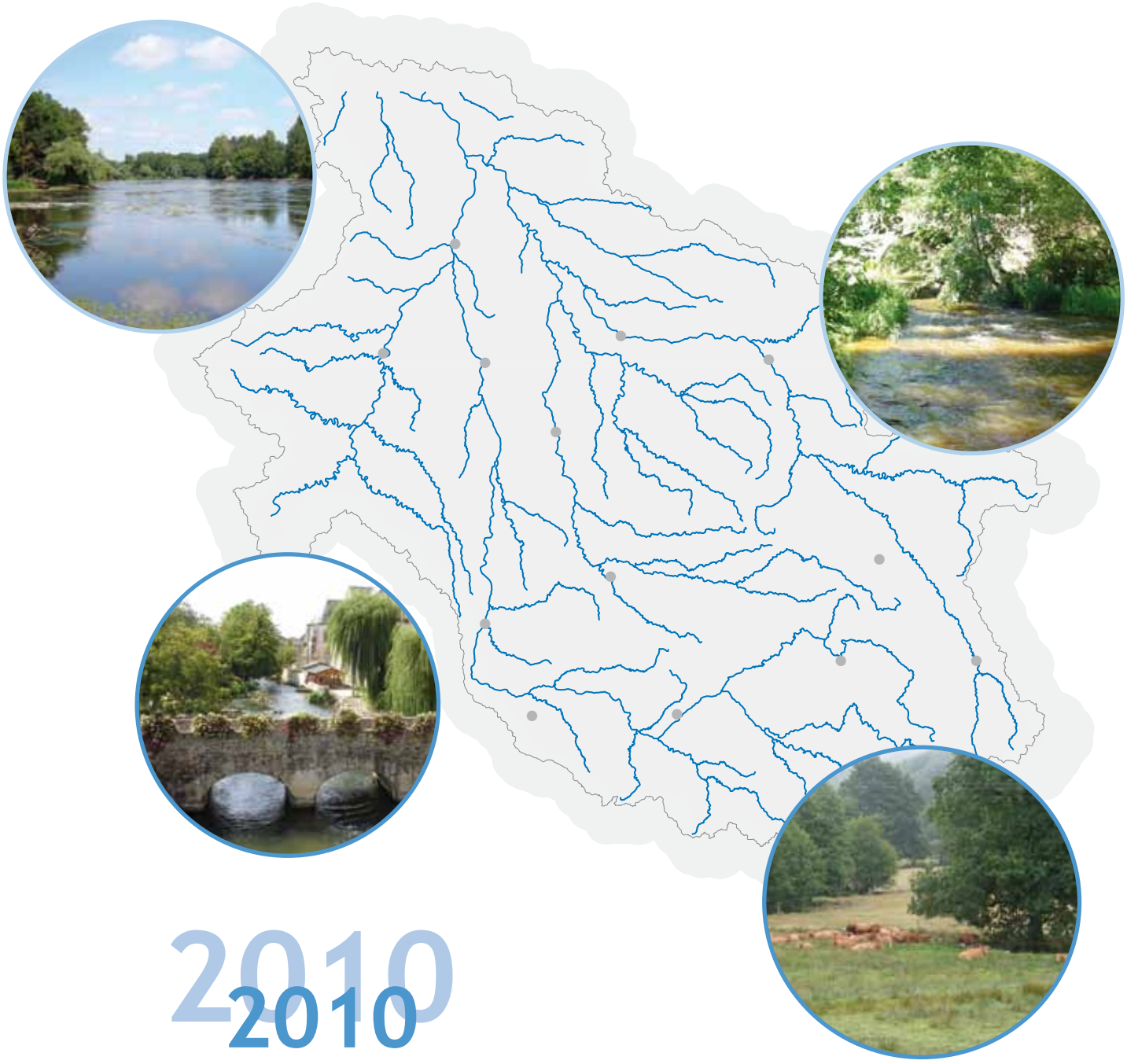

2010

2010

Édito

En 2009, l'Établissement Public du Bassin de la Vienne a souhaité accroître son activité en faveur de la mise en place de contrats territoriaux, outils particulièrement appropriés à la réalisation d'actions concrètes sur le territoire.

Confirmé en 2010 par le comité syndical renouvelé à plus d'un tiers de ses membres, le bilan de l'année 2010 s'inscrit ainsi dans la droite ligne de l'activité de l'année précédente. C'est à ce titre que l'établissement s'est investi au coté du syndicat mixte du parc naturel régional de Millevaches en Limousin, dans la coordination du contrat territorial Vienne amont qui associe 16 maîtres d'ouvrage. Une démarche analogue a également été engagée en collaboration avec le Regroupement Intercommunal pour la Valorisation et l'Entretien de la Vienne sur l'aval.

A l'interface entre les politiques générales de bassin et les projets des acteurs locaux, l'établissement met ainsi tout son savoir faire au profit de ces démarches multi-thématiques et partenariales.

Autre sujet d'importance, la révision du SAGE Vienne initiée en 2009, s'est inscrite tout au long de l'année 2010 dans une phase d'échange avec les acteurs de l'eau visant à ajuster les documents. Cet exercice capital pour favoriser l'adhésion des acteurs a permis à la CLE de proposer un SAGE partagé présentant une meilleure adéquation avec les objectifs de la directive cadre sur l'eau.

Au delà de la mise en place de ces démarches, l'établissement poursuit par ailleurs son appui régulier auprès des collectivités notamment en matière de prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme ou de prévention des risques d'inondation. La coordination des acteurs de la lutte contre les plantes invasives à l'échelle du bassin de la Vienne relève également désormais des attributions de l'établissement.

2010 affiche donc un bilan d'activité dense et varié que je vous invite à découvrir au fil de ce rapport.

Le Président de l'Établissement Public
du Bassin de la Vienne

Jean-Bernard DAMIENS

Sommaire

Édito **p.1**

1. Présentation de l'Établissement Public du Bassin de la Vienne .. **p.4**

1.1. L'Établissement Public du Bassin de la Vienne p.4
1.2. Le bassin de la Vienne p.4
1.3. Reconnaissance en EPTB.....p.5
1.4. Ses missions.....p.5
1.5. Ses élus.....p.6
1.6. Son équipe p.7

2. Bilan financier **p.7**

3. Les principales actions de 2010 ..... **p.8**

3.1. Mise en œuvre du SAGE Vienne.....p.8
3.2. Coordination et appui à la mise en place de procédures de gestion de l'eau sur le bassin.....p.10
3.3. Conduite d'études structurantes sur l'ensemble du bassin p.12
3.4. Assistance et conseil aux porteurs de projets.....p.12
3.5. Communication et sensibilisation p.13
3.6. Participation à des groupes de travail interégionaux p.14
3.7. Suivi et évaluation des procédures notamment via les tableaux de bord ...p.15

1. Présentation de l'Établissement Public du Bassin de la Vienne

1.1. L'Établissement Public du Bassin de la Vienne

L'Établissement Public du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne), créé le 10 septembre 2007, a pour objectif de faciliter, à l'échelle du bassin de la Vienne (21 157 km²), l'action des collectivités et plus globalement des acteurs de l'eau, dans la mise en œuvre de la gestion de l'eau. A ce titre, il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil dans ses domaines et son périmètre de compétence. Il est également chargé de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vienne approuvé en juin 2006 et actuellement en cours de révision.

Cet établissement est un syndicat mixte ouvert regroupant les Régions Limousin et Poitou-Charentes, les Départements de la Vienne, de la Charente et les Communautés d'Agglomérations de Poitiers et du Pays Châtelleraudais.

1.2. Le bassin de la Vienne

La Vienne (372 km) prend sa source au pied du mont d'Audouze (en Corrèze) sur le plateau de Millevaches à 920 m d'altitude. Elle traverse ensuite les plateaux intermédiaires puis les bas plateaux du haut Limousin (altitude de 300 – 400 m) avant de sillonner les formations sédimentaires du Poitou et enfin de confluer avec la Loire à Candes-Saint-Martin. Ses principaux affluents sont la Creuse (255 km), le Clain (125 km) et le Taurion (103 km).
Son bassin couvre ainsi une superficie de 21 157 km² et s'étend des contreforts nord occidentaux du massif central jusqu'au val de Loire, sur les Régions Limousin, Poitou-Charentes et Centre et en particulier sur les départements suivants : Corrèze, Creuse, Haute Vienne, Vienne, Charente, Deux Sèvres, Indre et Indre-et-Loire.

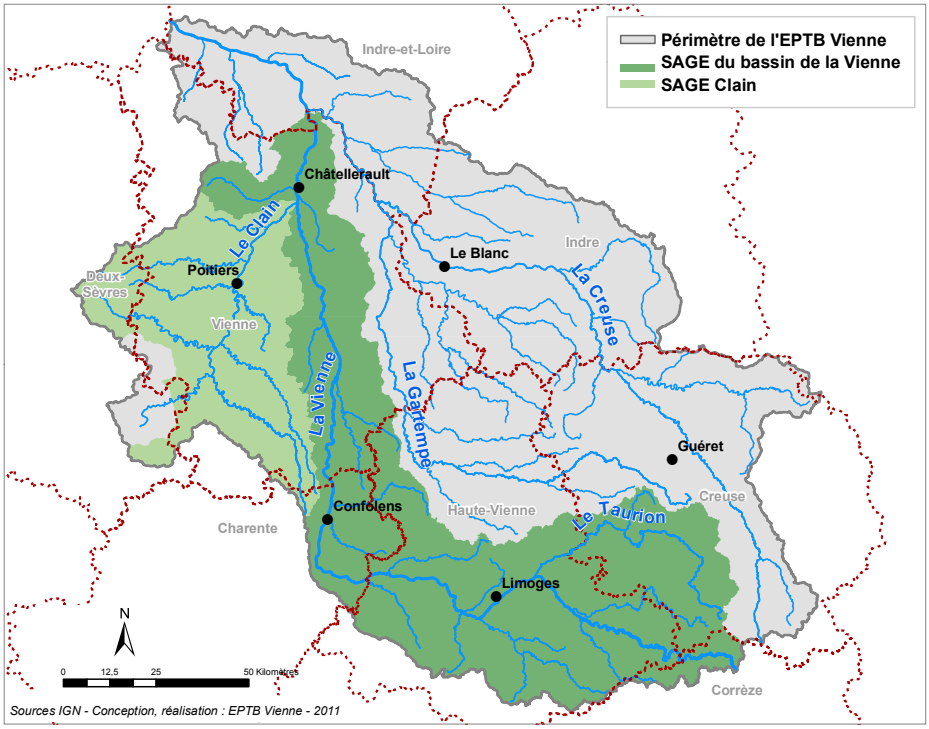

1.3. Reconnaissance en EPTB

Depuis la loi du 30 juillet 2003 relative aux risques technologiques et naturels, l'organisation des Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) est officiellement reconnue.
Les traits caractéristiques des EPTB sont les suivants :

- Groupement de collectivités associées en institution inter-départementale ou syndicat mixte ouvert,
- Périmètre d'intervention correspondant à l'ensemble d'un bassin ou sous bassin hydrographique,
- Objet visant à faciliter la gestion équilibrée de l'eau et notamment la prévention des inondations et la gestion des zones humides.

L'action des EPTB s'inscrit dans les objectifs d'atteinte du bon état de l'eau définis par la **Directive Cadre sur l'Eau** (DCE).

Depuis le 21 octobre 2008, le périmètre d'intervention de l'Établissement Public du Bassin de la Vienne est délimité par arrêté préfectoral en tant qu'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

1.4. Ses missions

● Favoriser la mise en place et coordonner les procédures de gestion intégrée de l'eau sur le bassin

Outre l'animation du SAGE Vienne, l'EPTB Vienne s'emploie à **assister les acteurs locaux** souhaitant mettre en place des **outils de gestion intégrée de la ressource en eau** (SAGE, Contrats territoriaux, Contrats de rivières, etc.).
L'EPTB anime également la **coordination de la lutte contre les plantes exotiques envahissantes** à l'échelle du bassin.
Il pilote aussi un **comité de suivi des poissons migrateurs** dont l'objet est de coordonner les actions en faveur de la reconquête des espèces.

● Apporter conseils et assistance aux porteurs de projets

L'un des principaux fondements de la politique de l'établissement concerne l'**accompagnement des maîtres d'ouvrage.** L'objectif de cette mission est d'impulser les actions et de faciliter la mise en œuvre de leurs projets en matière de gestion de l'eau.

Les besoins des porteurs de projet étant très diversifiés, l'établissement est en mesure d'assurer des **prestations de conseils dans les domaines technique, juridique, administratif** (relecture de documents administratifs, conception de marchés, recherche juridique...).

● Assurer la maîtrise d'ouvrage d'études structurantes sur l'ensemble du bassin

Dans le but d'**améliorer les connaissances et d'orienter les actions** en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, des études sont conduites sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vienne à l'échelle du bassin versant, ou d'une partie de celui-ci.
Les informations émanant de ces études sont (sauf cas particuliers) mises à disposition des acteurs de l'eau du bassin.
Exemple d'études réalisées ou en cours :

- Identification des zones à dominantes humides,
- Inventaire des ouvrages transversaux,
- Évaluation des volumes prélevables par catégorie d'usagers...

Suivre les actions

A l'instar de la démarche mise en œuvre pour l'évaluation des actions du SAGE Vienne, un **tableau de bord** est élaboré chaque année par l'Établissement Public du Bassin de la Vienne afin de renseigner les acteurs de l'eau. Cet outil est bâti à partir d'indicateurs pertinents permettant d'évaluer les bénéfices des activités entreprises sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Depuis 2009, l'EPTB Vienne a souhaité étendre quelques-uns de ces indicateurs à l'ensemble du bassin de la Vienne, afin de bénéficier d'une vision d'ensemble de l'état des cours d'eau, des eaux souterraines et des milieux aquatiques de son territoire d'intervention.

Assurer la communication et la sensibilisation

En matière de communication, les besoins des organismes intervenants dans la gestion de l'eau sont généralement analogues. Dans une optique d'économie d'échelle, l'Établissement Public du Bassin de la Vienne peut réaliser des supports de communication répondant à des besoins collectifs ou assister des porteurs de projet dans leurs démarches en matière de communication et de sensibilisation.
En outre, l'Établissement Public du Bassin de la Vienne assure ses besoins propres en terme de communication et valorisation de ses actions. L'utilisation d'une base de données et d'un Système d'Information Géographique permet d'assurer une valorisation et une diffusion des données environnementales du bassin de la Vienne (site internet, tableau de bord, etc.).

1.5. Ses élus

L'Établissement Public du Bassin de la Vienne est administré par un comité syndical composé de 8 délégués élus, désignés par les collectivités adhérentes.

Composition du bureau du syndicat

- **Président :** Jean-Bernard DAMIENS
- **1er Vice-Président :** Gérard AUDOUZE
- **2ème Vice-Président :** Guy GRATTEAU
- **3ème Vice-Président :** Maurice RAMBLIERE
- **Secrétaire :** Evelyne AZIHARI

Réunion du Comité syndical

Composition du Comité Syndical

Collectivité	Titulaires	Suppléants
Région Limousin	Jean-Bernard DAMIENS	Jean-Marie ROUGIER
	Gérard AUDOUZE	Jean DANIEL
Région Poitou-Charentes	Guy GRATTEAU	Valérie MARMIN
	Serge MORIN	Georges STUPAR
Département de la Vienne	Maurice RAMBLIERE	Jean-Claude CUBAUD
Département de la Charente	Gérard DESOUHANT	Claude BURLIER
Communauté d'agglomération du pays Chatelleraudais	Evelyne AZIHARI	Jean-Claude BONNET
Communauté d'agglomération de Poitiers	Jean-Daniel BLUSSEAU	Anthony SIRAUT

1.6. Son équipe

- **Directeur** : Stéphane LORIOT
- **Chargé de missions** : Cédric MALRAISON
- **Chargée de communication / SIG** : Anne-Charlotte JEAN
- **Secrétaire / Comptable** : Isabelle BOUCHOULE

2. Bilan financier

Le compte administratif 2010 affiche un résultat d'exercice excédentaire de 111 365,75 €.
Cet excédent s'explique par le décalage dans le financement d'études engagées en 2010. De plus, la prolongation de la concertation avec les acteurs de l'eau dans le cadre de la révision du SAGE Vienne a entraîné un différé dans l'engagement de la phase de consultation.

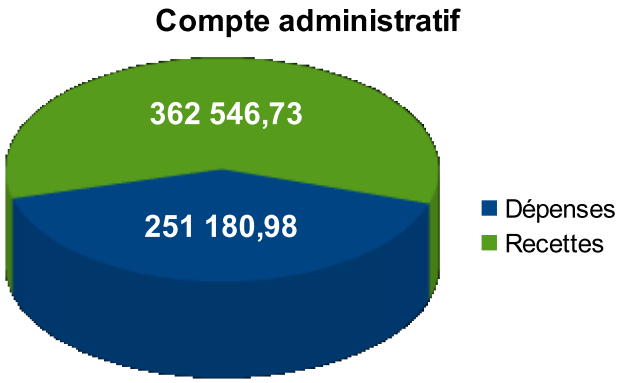

Ne disposant pas de fiscalité propre, l'EPTB Vienne perçoit pour son fonctionnement et pour le déploiement du programme d'actions, des participations des collectivités adhérentes et des subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Cette dernière finance principalement la mise en oeuvre du SAGE Vienne ainsi que les actions de communication.

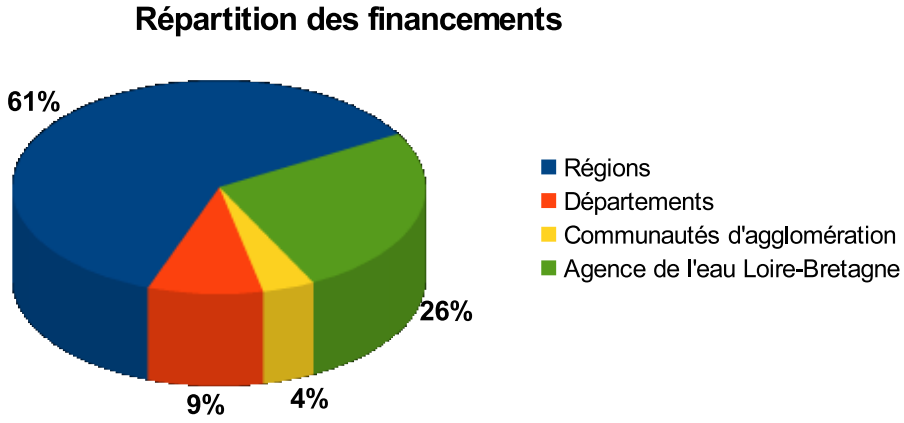

3. Les principales actions de 2010

3.1. Mise en œuvre du SAGE Vienne

Révision du SAGE Vienne

Afin d'assurer la cohérence avec les dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Loire-Bretagne approuvé le 18 novembre 2009, une mise en conformité du SAGE Vienne est requise avant le 31 décembre 2012.

La révision du SAGE Vienne, engagée depuis début 2009, a représenté une part importante de l'activité de l'Établissement en 2010.

Réunion du bureau de la CLE

A l'issu d'un travail préalable ayant mobilisé régulièrement le bureau de la CLE, une première version du PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) et du règlement a été présentée à la CLE le 3 février 2010. Suite à cette présentation une phase de concertation a été engagée avec les acteurs du territoire du SAGE afin d'ajuster les documents constitutifs.
Cette étape à notamment donné lieu à de multiples rencontres avec les usagers concernés par les dispositions et règles projetées.
Un rendu intermédiaire des modifications apportées au projet a ainsi été présenté à la CLE, en octobre 2010, dans la perspective d'une validation en début d'année 2011.

Réunion de la CLE

Avis sur les dossiers réglementaires

Les services de l'État transmettent à la CLE les dossiers d'autorisation pour avis et les dossiers de déclaration pour information, afin qu'elle s'assure que les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau sont compatibles avec le SAGE Vienne.

Dossiers Déclaration en 2010

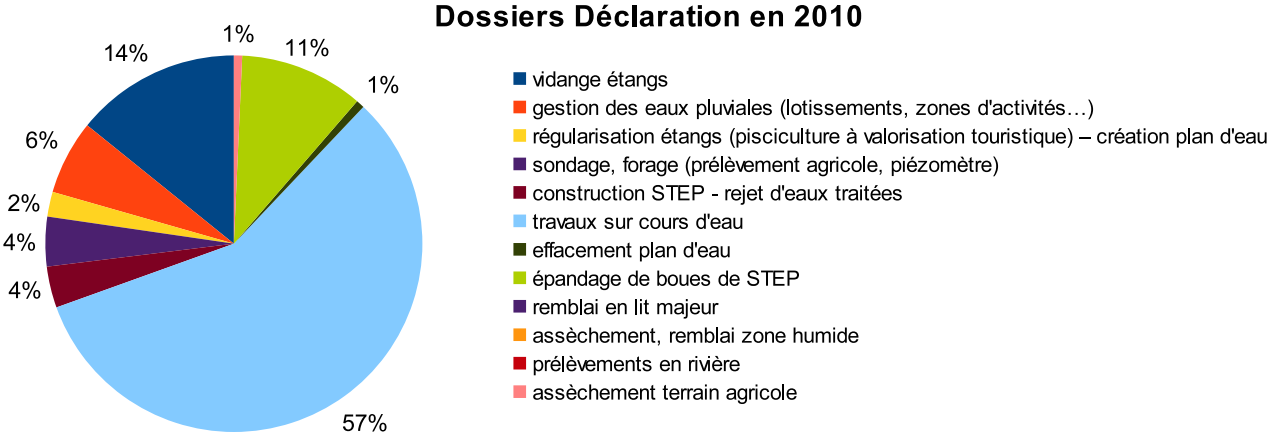

Dossiers Autorisation en 2010

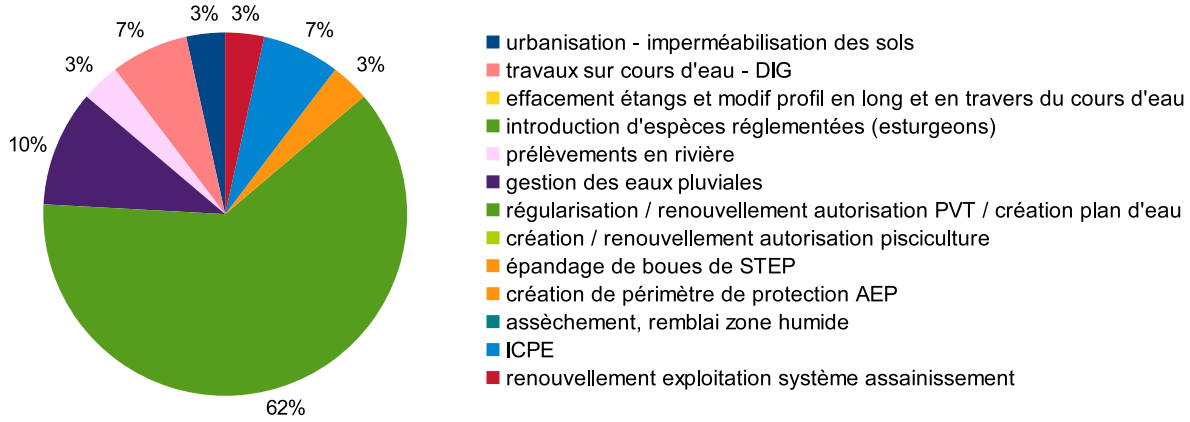

Evolution du nombre de dossiers reçus depuis l'approbation du SAGE Vienne

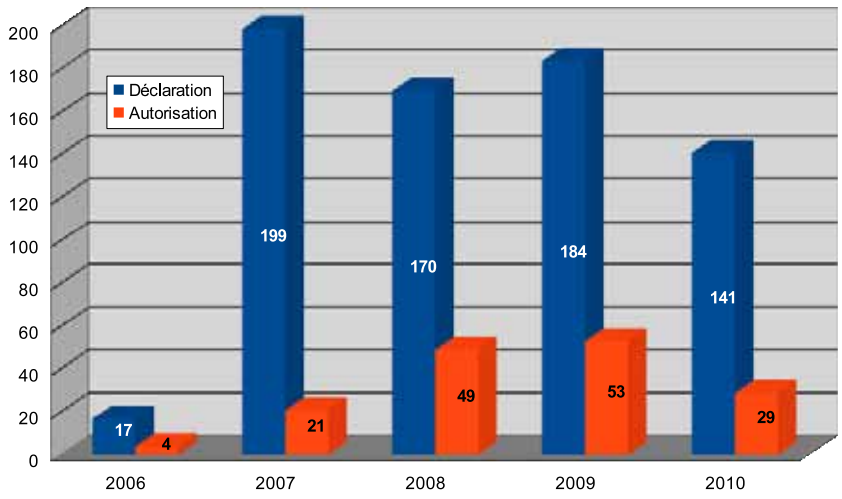

● Communication relative au SAGE Vienne

• *Lettre d'information*

La Lettre d'information du SAGE Vienne est publiée chaque année afin de retracer les étapes de la mise en œuvre du SAGE. Ainsi, la 7ème lettre d'information, principalement consacrée à la révision du SAGE, a été publiée en juin 2010.

• *Rencontre des animateurs SAGE*

La rencontre des animateurs SAGE, organisée le 1er juin à Vichy (03), a été l'occasion de présenter la démarche de l'EPTB concernant les zones humides et notamment l'identification des ZHIEP (Zone humide d'intérêt environnemental particulier) et ZSGE (Zone stratégique pour la gestion de l'eau).

• *Relations presse*

Différents articles de presse font mention du SAGE Vienne, notamment à la suite de réunions de la CLE dans lesquels les débats et décisions sont résumés, ou encore suite à la promotion de documents édités dans la cadre du SAGE ou de la gestion de l'eau.

3.2. Coordination et appui à la mise en place de procédures de gestion de l'eau sur le bassin

● Appui à la rédaction du Contrat de rivière Gartempe

L'appui à l'élaboration du contrat de rivière Gartempe a été engagé en janvier 2009 et s'est poursuivi durant toute l'année 2010. L'Établissement a apporté une assistance sur l'organisation de la rédaction du document ainsi que son appui pour la définition des objectifs et actions proposés.
Ce projet, porté par le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe, a ainsi été labellisé « Contrat de rivière » le 9 décembre 2010 par le Comité de rivière Loire-Bretagne.

● Contrat territorial Vienne amont

Le Taurion

L'EPTB Vienne co-coordonne avec le PNR Millevaches en Limousin, le contrat territorial Vienne amont. Cette démarche, initiée en 2007 par le PNR, concerne un territoire de 2 400 km² sur la tête du bassin. Il associe 16 porteurs de projet (associations, communes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale,...).
En 2010, l'intervention des coordonnateurs a consisté à rédiger le contrat territorial et à organiser la planification de la première année de mise en œuvre. Les coordonnateurs ont également assuré l'interface avec les partenaires financiers et animé les comités de pilotage.

Contrat territorial Vienne aval

La première moitié de l'année 2010 a consisté en la définition du partenariat entre le syndicat RIVE de la Vienne et l'EPTB qui constituent les co-coordonnateurs du projet.
L'EPTB Vienne a ainsi apporté son appui au syndicat lors de la réalisation de l'étude préalable et pour l'organisation globale de la démarche.

SAGE Clain

La composition de la CLE du SAGE Clain, porté par le conseil général de la Vienne, a été validée le 13 janvier 2010. Des travaux d'acquisition de connaissance ont alors été engagé dans le cadre de l'élaboration du SAGE. Dans ce cadre, l'EPTB Vienne participe a des groupes de travail et de suivi de la démarche.

Dispositif de lutte contre les plantes invasives

Dans le cadre de l'organisation de la coordination de la lutte contre les plantes invasives, l'EPTB Vienne a travaillé, en partenariat avec l'ORENVA et le CBNMC Limousin, à la création d'une base de données afin de suivre l'évolution des espèces et des actions mises en place sur le bassin de la Vienne. Par ailleurs, L'EPTB, qui assure l'animation de cette coordination, a rencontré les opérateurs de terrain (techniciens de rivière, fédérations de pêche...) afin de leur présenter le fonctionnement du dispositif et le rôle de chacun des partenaires impliqués.

Prolifération de jussies

Poissons migrateurs

Barrage de la Roche à Isle Jourdain

En ce qui concerne le cours de la Vienne, l'Établissement anime un groupe de suivi et organise des réunions. Par ailleurs, EDF a présenté une étude sur la faisabilité de franchissement du complexe hydroélectrique de l'Isle Jourdain (86) et sur la définition de propositions techniques et financières.
En ce qui concerne le cours de la Gartempe, l'EPTB a réuni l'ensemble des acteurs associés au plan de restauration saumon afin de favoriser les échanges et orienter collégialement les différentes décisions pour favoriser le retour du saumon.

Gestion de la Briance

Depuis 2009, l'EPTB a initié une démarche auprès des responsables du syndicat intercommunal d'aménagement de la Briance, en vue d'envisager la mise en place d'un contrat territorial sur ce bassin. Dans ce cadre une expertise financière a été effectuée afin d'évaluer la faisabilité de la mise en place d'un tel programme.

Réflexion sur les bassins du Goire et de l'Issoire

L'Établissement a engagé une réflexion pour la mise en place d'une gestion intégrée de la ressource en eau sur les bassins du Goire et de l'Issoire. Afin d'évaluer la faisabilité d'initier une telle démarche sur ces bassins, M. Loïc Nourry, stagiaire au sein de l'EPTB Vienne, a réalisé un diagnostic sur ce territoire (caractéristiques physiques, acteurs, problématiques vis à vis de la ressource en eau et du milieu aquatique...,) ainsi que l'évaluation des possibilités de mise en œuvre d'un dispositif de gestion intégrée du point de vue juridique et en fonction des structures existantes.

L'Issoire

3.3. Conduite d'études structurantes sur l'ensemble du bassin

● Évaluation des volumes prélevables par catégorie d'usagers

L'EPTB Vienne a commandité une étude ayant pour objectif d'évaluer les volumes prélevables et de fixer la répartition entre les catégories d'usagers sur le territoire de la Vienne aval. Cette étude consiste à viser l'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et souterraines exigée par la DCE et à concourir à la maîtrise des prélèvements d'eau visée par le SDAGE Loire-Bretagne, ainsi qu'à la préservation des écosystèmes aquatiques.

● État des lieux du domaine public fluvial

La DREAL de bassin assure la maîtrise d'œuvre d'une étude visant à diagnostiquer le Domaine Public Fluvial (DPF) de la Vienne et de la Creuse aval, à laquelle est associé l'EPTB Vienne.
Les objectifs de cette étude sont de délimiter le DPF et ses annexes, d'identifier les ouvrages associés et l'occupation temporaire du domaine et d'évaluer les travaux effectués et à réaliser.
Cette étude entre dans le cadre de la démarche de transfert du domaine public de l'État aux collectivités. Les résultats obtenus permettront d'éclairer le Comité syndical de l'EPTB Vienne par rapport à une éventuelle candidature au transfert du DPF dans son patrimoine.

3.4. Assistance et conseil aux porteurs de projets

Tout au long de l'année, l'Établissement a accompagné différents porteurs de projets sur le bassin de la Vienne, dans des domaines variés. L'assistance et les conseils prodigués ont pour but de faciliter la mise en œuvre par les porteurs de projets des actions en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Catégories de bénéficiaires des prestations d'assistance conseil

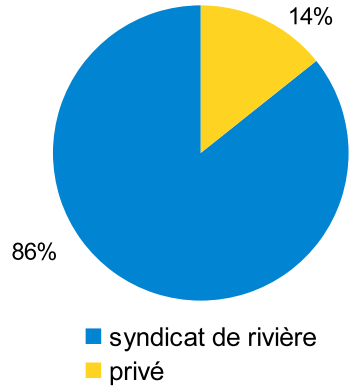

Domaines de compétence sollicités

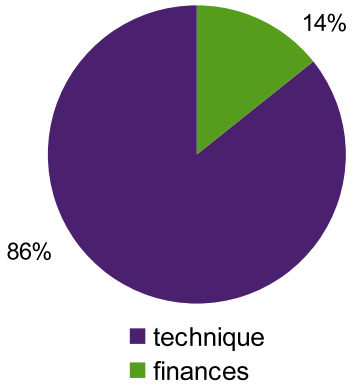

Départements bénéficiaires

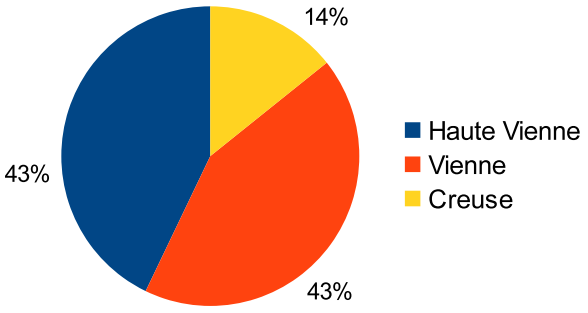

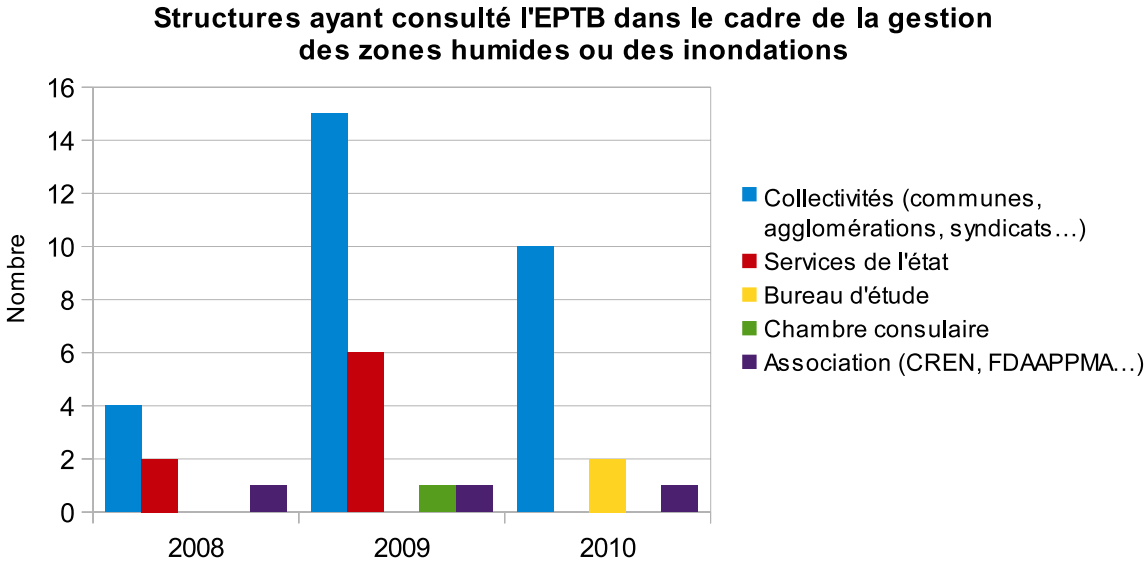

3.5. Communication et sensibilisation

Newsletter trimestrielle

Une newsletter est diffusée chaque trimestre par mail aux partenaires, afin de les informer de l'avancement des dossiers en cours.

Intervention auprès d'étudiants

L'EPTB intervient également auprès d'étudiants notamment dans l'encadrement et le suivi de projet tuteurés ou encore lors d'interventions en classe.

Carrefour de l'eau

Dans le cadre du 11ème carrefour de l'eau, organisé à Rennes les 27 et 28 janvier, l'EPTB Vienne a présenté, lors d'un atelier thématique, sa démarche concernant l'inventaire des zones à dominante humide, ainsi que l'identification des Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et des Zones Stratégique de Gestion de l'Eau (ZSGE).

Journée départementale de l'eau

Stand de l'EPTB Vienne

Le 20 mars, l'Office de Tourisme Creuse Taurion Gartempe, l'Établissement Agricole d'Ahun, et la Communauté de Communes Creuse Taurion Gartempe (CIATE), ont organisé une journée départementale de l'eau sur le thème « L'eau un bien commun pour tous ». Cette journée était organisée dans le cadre de la journée mondiale de l'eau et s'articulait autour de conférences et de visites de stands.
L'EPTB Vienne s'est associé à cette démarche et a notamment présenté des outils de gestion de l'eau comme le SAGE et le Contrat Territorial lors d'une conférence.

Colloque de l'Association Française des EPTB

L'association française des EPTB (AFEPTB) a organisé les 25 et 26 novembre 2010, à Cholet, un colloque intitulé « Ouvrages hydrauliques : de la continuité écologique des fleuves et rivières aux projets de territoire », durant lequel l'EPTB Vienne a présenté son action en faveur de la continuité écologique.

Intervention lors du colloque

Plaquette effacement étangs

Le territoire de l'EPTB Vienne compte un grand nombre d'étangs, qui de part leur abondance, leur densité et l'absence de gestion appropriée dans certains cas, engendrent des impacts sur la qualité de l'eau. Ils participent ainsi à la non atteinte du bon état écologique définit par la Directive Cadre sur l'Eau.
Dans ce cadre et suite à des demandes de propriétaires recherchant des alternatives à la gestion de leur étang, l'EPTB Vienne a réalisé une plaquette sur l'effacement d'étangs qui présente notamment les démarches administratives ainsi que les étapes nécessaires à l'effacement d'un étang.

Site internet

Le site internet de l'EPTB Vienne, créé en octobre 2008, est régulièrement mis à jour et présente notamment l'actualité du bassin de la Vienne. Ce site propose également un Espace Pro destiné aux élus du Comité syndical, aux membres de la CLE et aux partenaires de l'Établissement afin qu'ils puissent accéder aux éléments techniques concernant la gestion de l'eau du bassin.
Depuis la création du site les visites sont en augmentation :
- En 2009 : 4 117 visiteurs ayant effectué 6 185 visites et consulté 24 907 pages,
- En 2010 : 5 255 visiteurs ayant effectué 7 396 visites et consulté 30 708 pages.

Adresse du site : www.eptb-vienne.fr

3.6. Participation à des groupes de travail interégionaux

Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin

L'Établissement est membre de l'Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) qui a pour principales missions d'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables d'EPTB ou encore de représenter les EPTB aux niveaux national et européen.
Ceci permet également aux différents EPTB de partager leurs savoirs-faire. L'EPTB Vienne peut ainsi apporter son expérience dans le domaine des zones humides dans lequel il s'est particulièrement investi.
L'EPTB Vienne apporte également son avis et sa contribution sur différents projets d'amendement de textes juridiques.

Groupe de travail Loire-Bretagne Plantes envahissantes

L'Établissement siège également au sein du groupe de travail «Loire-Bretagne plantes envahissantes» animé par la fédération des conservatoires d'espaces naturels. L'objectif de ce groupe de travail est d'apporter des réponses scientifiques et techniques adéquates aux interrogations des acteurs de terrain et d'élaborer une stratégie de lutte cohérente. Ainsi, l'EPTB a participé à une réunion du groupe en 2010 à Orléans et à un séminaire technique à Poitiers.

3.7. Suivi et évaluation des procédures notamment via les tableaux de bord

● Tableaux de bord 2009

Cette année l'EPTB Vienne a souhaité étendre le suivi d'indicateurs du Tableau de bord du SAGE Vienne à l'intégralité du bassin de la Vienne afin de bénéficier d'une vision d'ensemble de l'état de l'eau et des milieux aquatiques du bassin.

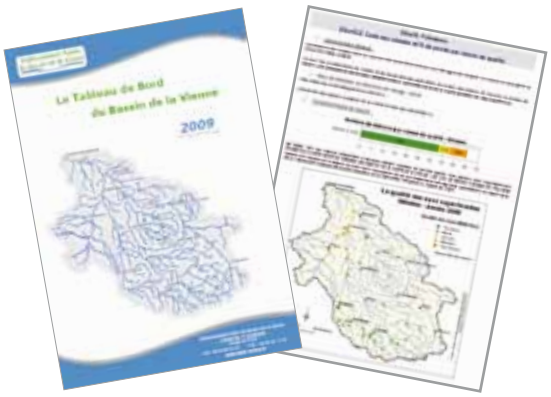

Par ailleurs, le Tableau de bord du SAGE Vienne 2009 compte 57 descripteurs renseignés sur un total de 66 (dont 3 créés en 2007). Les études menées dans le cadre du SAGE Vienne, les stages ainsi que la collaboration de nombreux organismes détenteurs de données, ont permis de préciser de nombreux indicateurs.

Les Tableaux de Bord sont téléchargeables sur le site internet de l'EPTB :

- **Tableau de bord du SAGE Vienne** : *www.eptb-vienne.fr/Le-tableau-de-bord.html*
- **Tableau de bord du bassin** : *www.eptb-vienne.fr/Tableau-de-bord-du-Bassin.html*

Conception - Réalisation : Établissement Public du Bassin de la Vienne
3, place du 11 novembre
87220 FEYTIAT

Tel : 05 55 06 39 42
Fax : 05 55 30 17 55
www.eptb-vienne.fr

Etablissement Public du Bassin de la Vienne

Crédits des illustrations :
Couverture : EPTB Vienne, CG86 (Le Clain), SIASEBRE (La Brezentine)

Intérieur : EPTB Vienne, CREN (Le Taurion)

Impression :
200 exemplaires

avril 2011

Partenaires :

Agence de l'eau Loire-Bretagne
Établissement public du ministère chargé du développement durable

Région Poitou Charentes
la démocratie participative

Région Limousin

Conseil Général de la Charente

Conseil Général de la Vienne
Demain vous appartient !

CAP Communauté d'Agglomération de Poitiers

Pays Châtelleraudais
Communauté d'Agglomération

Etablissement Public
du Bassin de la Vienne

Établissement Public du Bassin de la Vienne
3, place du 11 novembre
87220 FEYTIAT

Tel : 05 55 06 39 42
Fax : 05 55 30 17 55
email : epbv@epbv.fr

www.eptb-vienne.fr

Imprimé sur papier recyclé, certifié PEFC